

Association Vivre en Bord de Baie  
Chez M. Lelièvre  
6, lieu-dit Pissoison  
22120 HILLION

Hillion, le 30/3/2021

<https://www.vivreenborddebaie.fr>  
vivreenborddebaie@laposte.net

Monsieur le Président  
Saint-Brieuc Armor Agglomération  
5 rue du 71ème RI CS55403  
22044 Saint-Brieuc cedex 2

Obj : Courrier concernant la mise en place de la GEMAPI (loi MAPTAM).

Monsieur le Président,

Notre association Vivre en bord de baie a été créée en décembre 2016, elle regroupe des riverains de la baie de Saint-Brieuc habitant les communes d'Hillion, Yffiniac ou Langueux, dont les propriétés ont été classées en zone rouge par le PPR-L-i. Elle s'est donnée entre autres pour objet d'agir auprès de toute administration en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes susvisées, notamment en ce qui concerne l'entretien des digues, des portes à marée et de toute installation visant à améliorer la sécurité.

Nous vous avons envoyé le 25/6/2018 nos requêtes concernant l'entretien des digues sur la commune d'Hillion. Nous avons participé à plusieurs réunions en présence de M. David, chef de service milieux aquatiques et bassins versants, et de M. Carpier, mais, suite à la pandémie, nous sommes sans information depuis le 3/7/2019.

#### **Nos premières questions concernent la mise en place de la GEMAPI**

SBAA a-t-il à partir du 1/1/2021, comme il était prévu dans les textes, la pleine compétence en matière de GEMAPI ?

Nous avons bien noté sur nos taxes foncières le prélèvement GEMAPI et nous voudrions avoir des informations sur l'emploi actuel de cet impôt.

Vos services devaient nous transmettre à l'issue de l'étude de dangers, prévue pour l'été 2020, un relevé topographique des digues, pouvez-vous nous le faire parvenir ?

Quels niveaux de protection ont été adoptés en réponse à cette étude de dangers ?

### **Nous sommes préoccupés par l'état de nos digues**

Nous sommes inquiets de l'état de nos digues, elles sont minées par les terriers de ragondins et de renards, creusées par le passage incessant de vélos malgré la mise en place de barrières par vos services.

Les digues privées bordant la rivière Saint-Jean s'affaissent.

### **Nous sommes préoccupés par l'écoulement des eaux douces**

L'anse d'Yffiniac s'envase rapidement, les herbiers montent, les chenaux se creusent, l'eau en provenance des différentes rivières (Cré, Saint-Jean, Urne) a de plus en plus de mal à s'écouler librement. Des embâcles sur ces cours d'eau viennent accentuer ce phénomène.

Certaines portes à marée ne sont pas ou plus entretenues.

La commune d'Yffiniac a, dans la deuxième moitié du vingtième siècle, dévié et bouché un bras de la rivière Saint-Jean malgré les vives protestations de la municipalité d'Hillion de l'époque. Le cours de la rivière Saint-Jean sera-t-il restauré ou faudra-t-il attendre une inondation de plus, de trop ?

Avec la préemption des terres agricoles, limitrophes de la réserve naturelle, nous sommes inquiets quant à la pérennité de nos quartiers ?

Dans l'attente de vos réponses nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour l'association Vivre en Bord de Baie

Le Président S. Lelièvre